

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 29 (1891)
Heft: 6

Artikel: Avis important
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-192170>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
 six mois . . . 2 fr. 50
 ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteur vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

CAUSERIES DU CONTEUR

2^{me} et 3^{me} séries.

Prix 2 fr. la série ; 3 fr. les deux.

AVIS IMPORTANT

Nous informons nos abonnés qu'à partir du présent numéro, le **CONTEUR** leur sera distribué sans bande, suivant le nouveau mode d'expédition autorisé pour les journaux, par la loi fédérale du 24 Juin 1890, et déjà adopté par un grand nombre de nos confrères. Il le sera sans doute, avant peu, par tous les journaux suisses.

Chaque bureau de poste reçoit la liste exacte des abonnés qu'il doit servir, ainsi que le nombre de numéros correspondant.

Il ne doit donc pas y avoir d'irrégularités dans la distribution. Si cependant le cas se produisait, nos abonnés sont priés d'adresser immédiatement leurs réclamations au bureau de poste ou au facteur, chargés de nous les transmettre au besoin.

Nous aimons à espérer que ce nouveau mode sera favorablement accueilli, car il nous paraît offrir plus de garanties de régularité qu'une adresse mal mise ou une bande de papier qui peut se rompre ou s'égarer en route.

Corps des cadets.

Les premiers corps de cadets. — Les cadets de l'Orphelinat de Berne, à la prise de cette ville par l'armée française. — Grandes manœuvres des cadets à Aarau et Zurich, en 1854 et 1856.

Au mois de septembre dernier, l'attention a été tout particulièrement attirée sur notre corps cantonal des cadets, à l'occasion de sa marche militaire sur Bière, qui a mis en évidence les nombreux progrès récemment apportés à cette institution, tant au point de vue de la discipline qu'à celui de l'équipement et des exercices. Nous croyons, en conséquence, que les détails qui suivent intéresseront à la fois nos petits troupiers, leurs parents et tous ceux qui ont à cœur le développement physique et moral de notre jeunesse.

C'est à la Suisse que revient l'honneur de la création des corps de cadets. Nous les voyons apparaître dès le XVI^e siècle. En 1588, au moment où les villes de Berne, Strasbourg et Zurich venaient de conclure un traité d'alliance, les am-

bassadeurs bernois et strasbourgeois furent reçus à Zurich par un corps de près de 500 jeunes miliciens armés de mousquets, qui manœuvrèrent en leur présence et égayèrent les fêtes données à cette occasion.

Plusieurs villes imitèrent l'exemple de Zurich, et au XVII^e siècle, en 1657, lors de l'arrivée de Henri II de Longueville à Neuchâtel, une compagnie de cadets de douze ans et au-dessous manœuvra sur la terrasse du château et fit des décharges très correctes.

En 1700, les élèves de l'école de Winterthour firent une promenade militaire à Zurich, où ils furent reçus par leurs frères d'armes, les élèves de l'Académie. En 1788, la Société militaire suisse, réunie à Aarau, décida que les exercices militaires feraient partie de l'éducation de la jeunesse. L'année suivante, le corps des cadets d'Aarau était formé ; de généreux citoyens avaient fait les frais du matériel d'armement et d'équipement, et exerçaient eux-mêmes ces jeunes recrues. En 1791, on leur donna un drapeau.

La même année, l'Orphelinat de Berne, comptant 40 enfants, fut organisé en corps de cadets. C'est avec celui d'Aarau le plus ancien de la Suisse. Il est, du reste, le seul jusqu'ici qui soit entré en ligne de bataille et ait combattu pour l'indépendance de la patrie. En 1798, lors des dernières et héroïques luttes qui précédèrent la chute de Berne, le corps des Orphelins dut prendre position avec les restes des milices bernoises, épuisées et désorganisées. Ces jeunes enfants défendirent courageusement leur poste, tirant avec précision jusqu'à leur dernière cartouche. Ils avaient été placés contre un détachement qui s'avancait sur les hauteurs de l'Altenberg.

Après la prise de Berne, le corps des Orphelins subit le décret du désarmement général, mais il ne l'accepta pas en vaincu ; il envoya une députation des siens au général Schauenbourg pour demander que ses fusils lui soient rendus. Le général français, étonné sans doute de voir des soldats de 12 ans auxquels il avait eu affaire, et admirant ce courage malheureux, leur fit remettre leurs armes.

Sous la République helvétique, notre patrie, commençant à renaître de ses désastres, sentit le besoin de reconstituer son armée et d'exercer de bonne heure la jeunesse au maniement des armes. Les corps de cadets se multiplièrent, on leur donna le même uniforme que celui des milices, on forma des compagnies d'armes spéciales, artillerie, grenadiers, voltigeurs, fusiliers.

En 1804, les cadets d'Aarau firent une marche armée sur Brougg, et cette ville organisa aussi son collège militairement. Lenzbourg et Zofingue imitèrent son exemple. Dès lors, le zèle est allé en augmentant. En 1854, Aarau convoqua dans ses murs les cadets de Baden, Brougg, Lenzbourg et Zofingue, qui manœuvrèrent par bataillons et par brigades.

A l'exemple d'Aarau, Zurich convoqua en 1856 ceux de la Suisse orientale, au nombre de trois mille, qui, sous le commandement du colonel Ziegler, simulèrent la bataille de Zurich.

Nous aimerions beaucoup obtenir quelques détails sur la création des corps de cadets et leurs débuts à Lausanne et dans le canton. Les personnes qui pourraient nous en fournir nous feraient grand plaisir et intéresseraient, croyons-nous, de nombreux lecteurs.

Une bonne farce d'autrefois.

Nos lecteurs savent que le 6 janvier, dans les populations catholiques, on fête, en famille, le jour de l'*Epiphanie*, ou le jour des *Rois*, en mémoire des trois mages qui vinrent adorer l'enfant Jésus à Bethléem, et dont la tradition a fait des rois.

Le gâteau que l'on mange ce jour-là et qui s'appelle *gâteau des Rois*, contient une fève dont la possession doit donner le titre de roi à l'un des convives.

Cependant, cette vieille coutume, cette fête entre parents et invités, où l'on faisait bonne chère et où de bonnes chansons égayaient les convives, tend à disparaître peu à peu. Hélas, les rois s'en vont, au propre et au figuré.

J'ai connu le temps, raconte M. Paul Belon, où l'Epiphanie se célébrait copieusement dans les familles et où l'apparition sur la table du gâteau doré met-